

Déclaration UE de Conformité



Nous, LOGICOM SA,

55 Rue de Lisbonne 75008 PARIS,

Déclarons sous notre seule responsabilité que le produit:

Marque : D-JIX

Nom commercial : R200

Type ou modèle : Radio FM/DAB+/Bluetooth

Auquel se réfère cette déclaration est conforme aux exigences essentielles et aux autres dispositions pertinentes de la **Directive RED (2014/53/UE)** en application aux normes harmonisées pertinentes suivantes :

DBT (art 3.1.a)	EN 60065:2014+A11 :2017
CEM (art 3.1.b)	EN 55032:2015 – EN 55035:2017 – EN 61000-3-2:2014 – EN 61000-3-3 :2013
	Draft EN 301 489-1 V2.2.1 - Draft EN 301 489-17 V3.2.0
RADIO (art 3.2)	Draft EN 300 328 V2.2.1 – Draft EN 303 345 V1.1.7
SANTE	EN 62479:2010

Ainsi qu'aux directives et règlements suivants :

RoHS 2011/65/UE (Amendement 2015/863/UE): (IEC 62321-3-1:2013 - IEC 62321-4:2013 – IEC 62321-5 :2013 – IEC 62321-6 :2015 – IEC 62321-7-2 :2017 – IEC 62321-7-1 :2015 – IEC 62321-8 :2017) : Relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

REACH Règlement n°1907/2006/UE : Concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

Les versions logicielles et accessoires suivants permettent à l'équipement de fonctionner selon sa destination et et sont couverts par la présente déclaration UE de conformité :

- Batterie : 18650
- Version logicielle : dab-mmi-FS2415-0

Ce produit est utilisable dans au moins un Etat Membre de l'Union Européenne et n'est soumis à aucune restriction d'usage. LOGICOM ne saurait être tenu responsable des modifications apportées par l'utilisateur et leurs conséquences, qui pourraient notamment affecter la conformité du produit avec le marquage CE, toute modification non autorisée du produit annule cette déclaration de conformité.

Paris, le 3 décembre 2019

Bernard BESSIS, Président Directeur Général